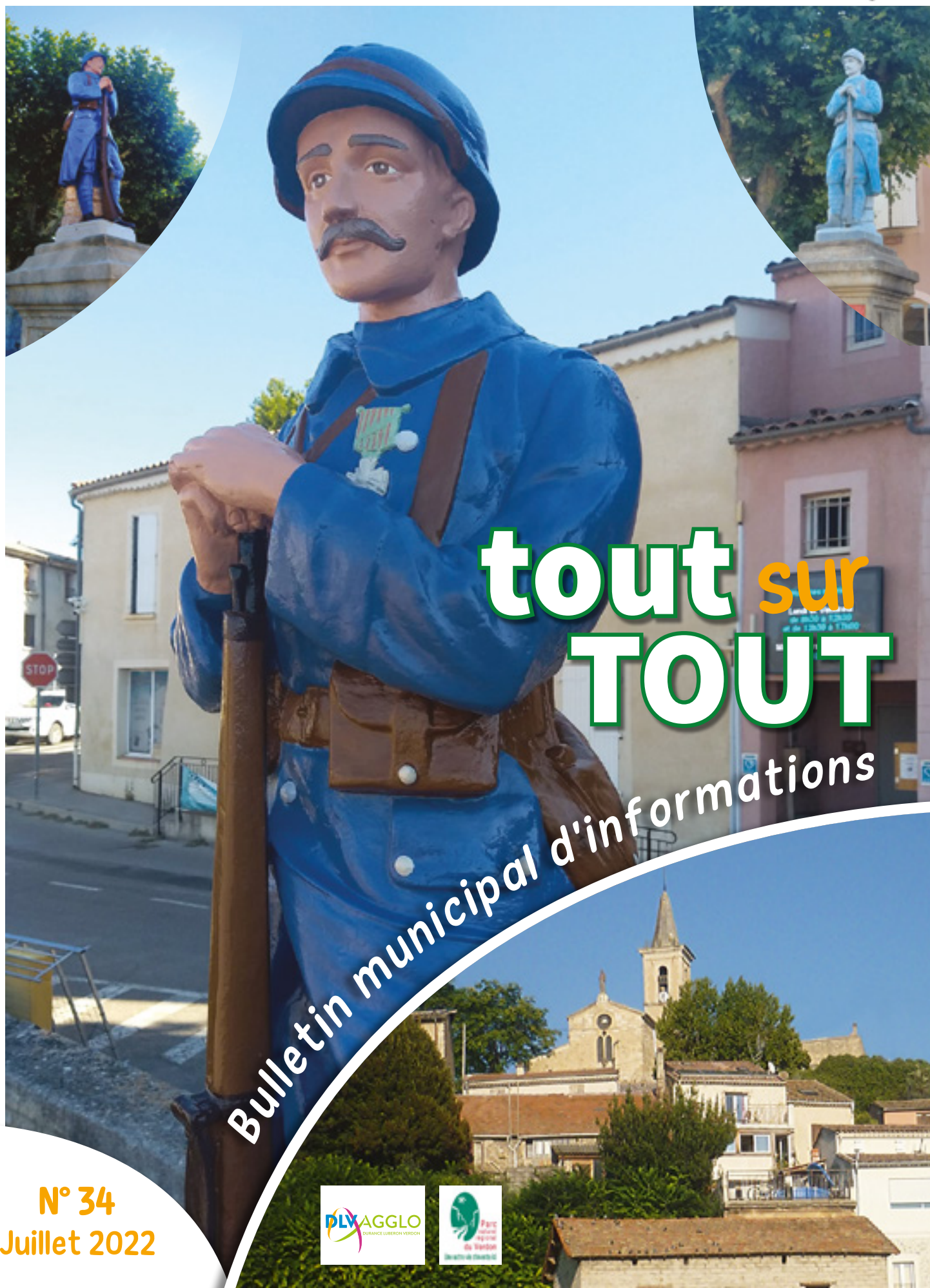


La Brillanne



tout sur
TOUT

Bulletin municipal d'informations

N° 34
Juillet 2022



Édito du Maire



Chères Brillannaises, Chers Brillannais,

Tout d'abord, félicitations à Athys BEDINI pour son titre de vice-champion de France, ses efforts sont récompensés !

Pendant que j'écris cet édito, des sapeurs-pompiers du département vont renforcer les dispositifs en place sur des feux de forêt très importants. En votre nom, je les salue pour leur courage et leur dévouement. La Brillanne est très bien représentée sur le centre d'Oraison avec 8 sapeurs-pompiers (officier, sous-officiers et hommes du rang et caporaux).

Sur l'hippodrome d'Oraison, le prix de La Brillanne, maintenant bien inscrit dans le calendrier des courses a été gagné par le cheval Jakaponk Daxel, qui fait rayonner notre belle commune.

Pour notre commune, les taux d'impôt n'augmentent pas et cela pour la 9^e année consécutive... ; le tout en investissant fortement et en maintenant les subventions aux associations ainsi que le budget attribué à l'école. Grâce au recrutement de Cindy au poste d'agent technique, nous pouvons également maintenir le prêt à titre gratuit de bennes pour les déchets verts ou encore des tables et des chaises. Cela montre la maîtrise de notre budget et les choix justes réalisés à votre bénéfice.

Nous sommes engagés sur le dispositif « cantine à 1 € » pour accompagner les familles. Ce dispositif mis en place par l'État permet aux familles de payer 1 €, et dans un premier temps, la mairie paie 3 € qui seront ensuite remboursés par l'État. Il s'agit donc d'une opération blanche pour la commune mais dont les familles vont pouvoir bénéficier sous certaines conditions conformément à la réglementation en vigueur.

Les travaux et investissements se poursuivent sur la commune comme, par exemple, la réfection du parking central (partie haute), la mise en service du « coffret forain ». Le nouveau tractopelle est maintenant propriété de la commune et vient rajeunir notre parc du matériel roulant. Le camion devrait arriver en fin d'année. Des demandes de DETR - Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux - permettent de limiter l'impact sur les finances communales.

Le 30 mars, la commune de La Brillanne est la 26^e commune à avoir signé une charte de soutien à l'économie de proximité, avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Alpes de Haute-Provence. Vous l'avez constaté, le soldat de notre monument aux morts a été repeint. Les couleurs nous ont été proposées par la délégation militaire du département. Le travail est vraiment d'excellente qualité. Un grand merci à l'entreprise brillannaise à qui nous avons confié ce chantier.

L'été est aussi une période pour que les agents du service technique interviennent à l'école, en concertation avec les enseignants, pour préparer la rentrée des classes de septembre.

La sécurisation de la traversée du village est un enjeu majeur. Une demande de subvention a été faite à la Région Sud dans le cadre de « Nos communes d'abord » pour la prise en charge financière d'une partie de l'étude qui sera confiée à un cabinet spécialisé.

La rénovation du centre technique communal se fera. Toutefois, une pause est nécessaire en raison des coûts qui sont plus élevés que les devis initiaux.

Nous souhaitons tous que la Covid ne revienne pas impacter négativement nos vies. Prenez soin de vous et de vos proches avec les mesures à notre disposition.

Bien à vous,
Votre maire Conseiller régional,
BORGHINI Jean-Charles

au sommaire :

Édito du Maire	p 2
Cérémonie du 8 mai	p 2

ACTUALITÉS COMMUNALES

Une 2 ^{ème} centenaire bien en forme	p 3
Un jeune brillannais vice-champion de France de VTT	p 3
Fête du parc pour tous	p 3
Accueil chaleureux pour les nouveaux arrivants	p 4
A propos de la 5G et de la connexion des portables	p 4
Du nouveau côté adresses	p 4
Rénovation du soldat bleu	p 5
Bien vivre avec nos animaux	p 5
Les travaux	p 5
REPAIR CAFÉ	p 6
Activités périscolaires	p 6
Fête communale et champêtre d'action sociale avec l'humoriste ZIZE !	p 6
Comptes-rendus des conseils municipaux	p 6
Informations préfectorales : débroussaillage et prévention incendie, sécheresse et canicule	p 7

LES ASSOCIATIONS

La chasse aux oeufs du comité des fêtes, La Brillanne boules, Au fil de l'eau, La 25 ^e foire paysanne, Jardins vives -eaux ..	p 8-9
--	-------

HOMMAGES

Juliette TERRASSON BIOGGIATTO	p 10
André BARTHÉLEMY	p 10
Nouveaux commerces : SONANCE et O'P'TIT RESTO	p 10

EXPRESSION LIBRE

Liste ENSEMBLE FAISONS RENAÎTRE LA BRILLANNE, Liste ENSEMBLE, Liste LA BRILLANNE AVENIR 2020	p 11
ÉCONOMIE, rencontre avec la chambre de métiers	p 11

INFORMATIONS PRATIQUES

Numéros utiles	p 12
Nouveautés sur le site communal	p 12
Horaires de La poste	p 12
Don du sang	p 12
Programme des festivités communales et associatives	p 12
État civil	p 12

Directeur de publication :
M. Jean-Charles Borghini.
La commission communication :
Chrystel, Anifa, David et Marcelle.

Maquette et impression :
Imprimerie de Haute-Provence
La Brillanne



site facebook
mairielabrilanne

CÉRÉMONIE DU 8 MAI



UNE 2^E CENTENAIRE BIEN EN FORME



Après Mme Auric Corinna dans le numéro précédent, M. le Maire est allé fêter les 100 ans de Mme Hirtzelberger Odile qui réside à La Brillanne à côté de sa fille Michèle et de son gendre. Une belle centenaire très en forme et bien active, nous lui souhaitons encore de belles années avec autant d'énergie...



FÊTE DU PARC POUR TOUS

C'est avec plaisir que les membres du CCAS et de la commission animation de la mairie ont organisé cette fête prévue initialement en 2020. Les restrictions sanitaires les ont obligés à repousser cette manifestation.

L'objectif est atteint : offrir un moment de convivialité et de partage pour tous, petits et grands ! Jeux en bois avec Ludobrousse, jeux de kermesse pris en charge par les membres du CCAS ou de la mairie, goûter, animation de sculptures sur ballons avec le clown Augustin... Tout dans le site aménagé et ombragé du parc des tilleuls, un lieu central et important pour la vie du village... Tout était gratuit et le public venu en nombre malgré la chaleur en a bien profité !

UN JEUNE BRILLANNAIS VICE-CHAMPION DE FRANCE DE VTT



Il s'appelle Athys Bedini, 18 ans et vient d'être sacré vice-champion de France junior en VTT. Une passion pour lui, encouragé depuis toujours par sa maman Marie, son papa Bruno et son frère Albin qui s'illustre lui aussi dans le domaine du vélo, de route.

Parti faire ses études en 2019 au Pôle France Vélo en Franche-Comté, il s'est entraîné de longues heures et a participé à de nombreuses compétitions. Il a obtenu quelques jours après son bac. Bravo Athys pour toutes tes réussites et bonne chance pour la suite de ton parcours.

Actualités communales



ACCUEIL CHALEUREUX POUR LES NOUVEAUX ARRIVANTS !



Chaque année la municipalité organise une réception de bienvenue et soigne l'accueil qu'elle réserve aux nouveaux résidents de la commune. Ce moment de partage permet d'aider les nouveaux habitants à s'intégrer au mieux dans leur nouveau cadre de vie, de prendre connaissance des projets municipaux en rencontrant des élus et de se faire de nouvelles connaissances. Après un café, M. le Maire a mis un point d'honneur à apporter de nombreuses informations pratiques sur la commune, les démarches administratives et les diverses activités proposées par les associations. M. Berbeyer, de l'association Passé Patrimoine Local a clôturé la matinée par une visite guidée du village qui a été bien appréciée.

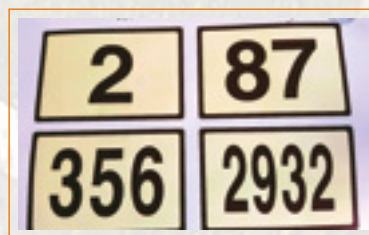
A PROPOS DE LA 5G ET DE LA CONNEXION DES PORTABLES

Dans le numéro 32 de décembre 2021, nous avons évoqué l'installation d'un mât Télécom afin d'éviter la multiplication des demandes. Par la suite, l'ensemble du conseil municipal a finalement voté à l'unanimité contre l'installation de cette antenne 5G sur un terrain communal situé derrière la mairie à moins de 100 mètres de l'école. Malgré nos propositions d'installer l'antenne dans des zones éloignées des habitations le prestataire n'a pas donné suite.

Entre temps un opérateur téléphonique a déposé une déclaration préalable (autorisation d'urbanisme) pour l'installation d'une antenne cette fois sur un terrain privé au nord de Carrefour. Soutenu par un avis défavorable de l'architecte du Parc du Lubéron, M. le Maire n'a pas accordé cette autorisation soutenue par son équipe La Brillanne Avenir 2020. L'entreprise a fait un recours judiciaire portant l'affaire au tribunal administratif... La décision est tombée annulant notre refus, ne nous laissant pas le choix d'autant plus que l'État soutient les installations afin de satisfaire les besoins des usagers.

Une antenne 5G est capable de communiquer de manière différenciée vers les utilisateurs, grâce à des panneaux qui y sont intégrés. Cette direction ciblée du rayonnement, appelée focalisation, diffère avec le fonctionnement des antennes 4G, car la 4G rayonne en continu dans tout un secteur. Donc plus vous utilisez votre portable plus vous êtes soumis aux ondes électromagnétiques... A chacun de se poser la question : est-on prêt à laisser son portable au placard et reprendre son téléphone fixe ?

DU NOUVEAU CÔTÉ ADRESSES



Fini les voies sans nom, les maisons sans numéro et l'adresse identique à celle du voisin ! Certains d'entre vous ont remarqué sur leur carte électorale un changement de leur adresse. La municipalité, en collaboration avec La Poste, a décidé de faire un toilettage des adresses pour plus de cohérence au niveau communal et surtout pour faciliter les livraisons et l'information des secours.

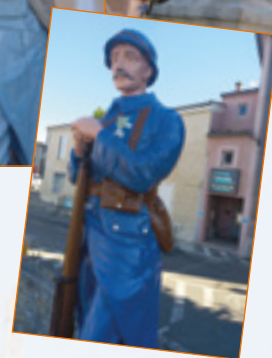
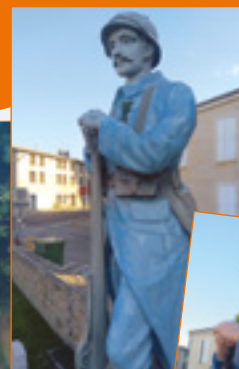
Ainsi, les chemins de la Justice, de Font joyeuse, de la Gran'Jasse, de Pierrotard, de Pissaïs, des Tapis, la Voie royale et la Montée des Jardins se parent de numéros. Les chemins de Font Juston, de la Baraque, du Pont du Pâtre, de Tabourne, des Plaines, des Prés-Neufs et l'impasse des Chênes verts se nomment officiellement. Les routes départementales 116, 4100 et 4096 deviennent respectivement Route de Lurs, Route de Forcalquier et Route des Alpes sur toute leur partie brillannaise.

Les plaques de numéros seront distribuées cet automne, les délais de fabrication et les congés d'été sont passés par là... Elles seront délivrées sur justificatif de domicile lors de deux permanences organisées en salle du Conseil puis directement à l'accueil Mairie pour ceux n'ayant pas pu venir.

Le courrier officiel avec les adresses détaillées et la date des permanences sera envoyé dès que les plaques commandées seront arrivées.

Actualités communales

RÉNOVATION DU SOLDAT BLEU



BIEN VIVRE AVEC NOS ANIMAUX

L'identification des chats et chiens

Le Code rural et de la pêche maritime et ses articles L212-10 et suivants rendent obligatoire l'identification des chats et chiens. Elle est effectuée à la diligence du cédant, préalablement la cession à titre gratuit ou onéreux, pour tous les chats de plus de 7 mois, nés après 2012. Pour authentifier les informations contenues dans le passeport (vaccination contre la rage etc.) et pour voyager à l'étranger. En savoir <https://www.i-cad.fr>



La stérilisation des chats

C'est un outil de lutte et de prévention contre les abandons et les atteintes au bien-être animal. Le chat est un animal

domestique : il ne peut pas être livré à lui-même sans risque pour sa santé et la collectivité. En 4 ans, un couple de chats peut donner naissance, avec leur descendance, à plus de 20 000 chatons !

Chaque année, les refuges recueillent des milliers de chatons qu'ils tentent de sauver et placer à l'adoption. Stériliser son chat, c'est participer à rompre ce cycle de l'abandon des animaux. Faire stériliser les chats domestiques (ou utiliser les autres moyens de contraception validés) pour éviter les portées de chatons non désirés avec les problèmes inhérents. La stérilisation doit être réalisée avant la puberté du chat, qui survient entre 4 et 6 mois.

Action communale

La commune, en partenariat avec la fourrière de Vallongue tente d'identifier les endroits où se situent les chats errants

afin de les intégrer dans notre campagne d'identification et de stérilisation 2022. Cela a un coût financier supplémentaire pour la commune. Cependant nous essayons de trouver des soutiens avec des associations telles que 30 millions d'amis ou la fondation Bardot.

Les chiens

De nombreux Brillannais nous ont contactés ces derniers mois pour nous faire part de leurs inquiétudes face à des chiens en liberté dont certains assez agressifs envers eux. Sur la commune, des arrêtés, n°84/2013 et n°31/2022, portent sur la réglementation de la circulation et de la divagation des animaux domestiques.

Pour information nous vous faisons part du contenu de certains des 18 articles :

Article 2 « Est considéré en état de divagation » : Tout chien qui n'est plus sous surveillance effective de son maître d'une distance dépassant cent mètres.

Article 4 Tous les chiens circulant sur la voie publique, dans les lieux publics et sur les terrains d'évolution sportive doivent être tenus en laisse.

Article 9 Les déjections canines sont interdites sur le domaine public communal.

Partenariat avec la fourrière de Vallongue

La commune ne disposant pas de fourrière, nous travaillons avec la fourrière de Vallongue, habilitée à intervenir afin de capturer chiens et chats errants. Les frais de capture et de garde des animaux seront facturés au propriétaire.

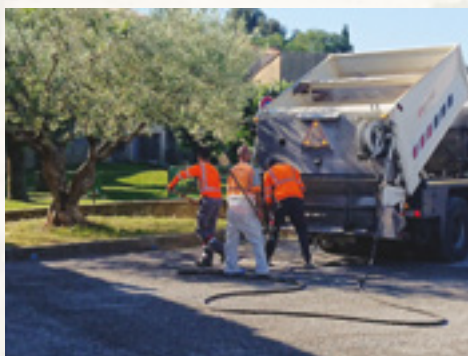
LES TRAVAUX

Travaux d'aménagement place Bon Accueil :

▷ goudron, pose borne électrique homologuée pour les forains, les Food trucks et les fêtes.

Printemps fleurissement :

▷ remerciements aux agents techniques et aux personnes de la place des Aires qui arrosent les fleurs grâce à l'eau de la fontaine alimentée par le Canal de Manosque.





REPAIR CAFÉ DE 9h-12h / 1 OBJET PAR PERSONNE



Le Repair Café est un lieu d'échange, et surtout de réparation !

Son principal objectif est d'éviter de jeter vos objets qui peuvent encore servir, en les réparant ou en apprenant à les réparer. L'idée n'est pas de créer

un atelier "de service après-vente", mais de créer du lien par un échange de savoir, apprendre à réparer soi-même, connaître les petits gestes d'entretien qui retardent la panne. Tous les 1^{er} samedis du mois de 9h à 12h salle Emile-Marie.



ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

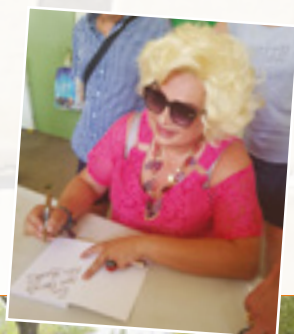
Bravo aux agents périscolaires pour les cadeaux "fait main" pour la fête des mamans et papas...

CCAS : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL

Fête champêtre avec ZIZE !

Gros succès cette année pour la fête champêtre intercommunale ! La fête a accueilli plus de 250 convives avec un bon repas et un spectacle unique avec l'humoriste « Zize Dupanier » venue de Marseille. Une trentaine de Brillannais étaient présents et ont apprécié la journée, chacun est reparti avec de bons souvenirs et beaucoup de rires...

Les agents des CCAS communaux et les élus ont préparé pendant de longs mois cette manifestation et ont œuvré le jour J pour la mise en place et le service du repas. Bravo à eux !



COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX : principaux points

► Les comptes rendus sont disponibles sur le site Internet labrillanne.dlva.fr

• Procédure de Marché de fourniture repas à la cantine scolaire

M. le Maire expose les nouveaux enjeux qui se profilent pour les cantines scolaires notamment en matière d'alimentation et d'agriculture, poussant les collectivités à s'investir dans une démarche locale et bio tout en restant de qualité et cela au juste prix pour les familles.

• Accord sur le projet Zone Agricole Protégée (ZAP)

La ZAP est un outil foncier de préservation des terres agricoles défini par l'article L 112-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime. Il permet de sécuriser à long terme la vocation agricole des surfaces concernées. La mise en place d'une ZAP permet de lutter contre les pressions urbaines et de juguler la spéculation foncière. Elle est une base foncière solide pour pérenniser et développer l'activité économique agricole d'un territoire.

• Participation achat composteurs

L'agglomération permet d'acheter un kit contenant : un composteur en bois livré en kit préassemblé, une notice de montage et un guide du compostage, pour la somme de 30 €. M. le maire propose une participation à l'achat des composteurs pour inciter les Brillannais dans cette dynamique de compostage qui permet de réduire les déchets à la source, et ainsi de réaliser d'importantes économies et de protéger l'environnement. Il est proposé de porter le dispositif au niveau communal suivant les critères ci-dessous, le remboursement :

- à hauteur de 50 % du prix du kit DLVAgglo par foyer, soit 15 € pour les habitants de la commune, limité à 20 foyers pour l'année 2022.

Pour pouvoir bénéficier de cette aide financière, les habitants devront déposer un dossier qui doit comporter un RIB, un justificatif de domicile et la preuve d'achat. L'enveloppe allouée à ces subventions sur l'année 2022, s'élève à 300 € au total. **Un stand DLVA sera présent le vendredi 2 septembre pendant le marché bio.**

• Demande de subvention « Nos communes d'abord 2022 »

Un premier dossier pour des jeux supplémentaires pour enfants au Parc des Tilleuls sera présenté. L'opération coûtera 21 523,00 € HT. Une subvention de 10 761,50 € est demandée. Un second dossier sera soumis pour l'étude de la sécurisation de la traversée de ville. L'étude coûtera 14 950,00 € HT. Une subvention de 10 460,00 € est demandée.

Subventions attribuées aux associations

ASSOCIATIONS	2022
Amicale des donateurs de sang	450,00 €
Boules La Brillanne	600,00 €
Comité des fêtes	4 800,00 €
Crèche Sucre d'Orge	36 800,00 €
Foire paysanne	1 500,00 €
Gymnastique volontaire	500,00 €
Les bouchons d'amour	75,00 €
Livre... mon ami	300,00 €
Passé et patrimoine local	
Prévention routière	75,00 €
Société de chasse	700,00 €
Tennis Club	2 000,00 €
Club de l'Amitié	400,00 €
X Trem Buggy	600,00 €
ABC	300,00 €
Jardin de Vive eau	300,00 €
Belles Mécanique Brillannaise	300,00 €
Subventions non affectées	0,00 €
Total	49 700,00 €



INFORMATIONS PRÉFECTORALES

DÉBROUSSAILLEMENT ET PRÉVENTION INCENDIE

L'arrêté préfectoral n°2013-1473 du 04 juillet 2013 précise les modalités techniques du débroussaillage.

On entend par débroussaillage et maintien en état débroussaillé :

1. La coupe et l'élimination de la végétation arbustive basse ;
2. La coupe et l'élimination des arbres et arbustes morts, dépérissant ou sans avenir ;
3. La coupe et l'élimination des arbres et arbustes en densité excessive de façon à ce que le houppier de chaque arbre ou arbuste conservé soit distant de son voisin immédiat d'au minimum 2,5 mètres ;
4. La coupe et l'élimination de tous les arbres et branches situés à moins de 3 mètres de l'aplomb des façades des constructions ;
5. L'élagage de toutes les branches basses sur 2 mètres de haut pour les arbres conservés de plus de 3 mètres de hauteur ;
6. La coupe et l'élimination de tous les végétaux arbustifs situés à l'aplomb de la chaussée des voies ouvertes à la circulation publique, ainsi que des voies privées donnant accès à des constructions, chantiers, travaux et installations de toute nature, sur une hauteur de 4 mètres ;
7. L'élimination de tous les végétaux coupés

Trois situations sont à distinguer :

1. Propriété située en zone urbaine : vous avez l'obligation de débroussailler (et tenir en état débroussaillé) l'intégralité de votre terrain.
2. Propriété localisée hors zone urbaine : vous êtes tenu de défricher, mais dans un rayon de 50 m autour des constructions de votre terrain (maisons et dépendances, piscines, bâtiments industriels ou agricoles). Attention ! Le maire peut même porter à 100 m cette obligation. Les 10 m de part et d'autre des voies privées donnant accès à la propriété doivent également être nettoyés.
3. Propriété située pour partie en zone urbaine et pour partie en zone non urbaine : ce terrain est soumis aux deux réglementations. La parcelle "urbaine" doit être intégralement nettoyée, le reste du terrain étant traité dans un rayon de 50 m autour des installations.

Le terrain du voisin :

L'obligation de débroussaillage peut donc vous amener à pénétrer chez votre voisin, si le périmètre à défricher (hors zone urbaine) va au-delà des limites de votre propriété. Mais ne le faites pas sans son autorisation. S'il s'y oppose et s'il n'exécute pas lui-même les travaux, vous devrez alors saisir le tribunal de grande instance du lieu de situation de votre terrain afin d'obtenir en référé l'accord du juge.

SÉCHERESSE ET CANICULE

PRÉFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Plan d'Action Sécheresse

Le département est placé en VIGILANCE

- Rechercher activement les fuites d'eau**
Les faire réparer
- Limiter le nettoyage des voitures**
Le réaliser dans les stations de lavage
- Ne pas vider les piscines**
En cas de nécessité de remise à niveau, l'effectuer la nuit (20h à 7h)
- Limiter l'arrosage des jardins et des parcelles agricoles au strict nécessaire**
- Eviter de lever les volets et bröliers**

@Prefet04 | facebook.com/Prefet-des-Alpes-de-Haute-Provence | www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr

L'effet de la chaleur sur l'organisme est immédiat, et survient dès les premières augmentations de température (niveau de vigilance météorologique jaune) : les impacts de la chaleur sur la santé des populations ne se limitent pas aux phénomènes extrêmes.

N'hésitez pas à vous faire connaître à la mairie si vous rencontrez des difficultés durant cette période. Notre CCAS peut vous apporter de l'aide en cette période de chaleur intense.

Les Associations

LA CHASSE AUX ŒUFS DU COMITÉ DES FÊTES



Immense succès pour cette nouvelle animation organisée par le comité des fêtes. Trouver les œufs n'était pas une mince affaire pour la cinquantaine d'enfants venus accompagnés de leurs parents. Après l'accueil de Francine au parc des Tilleuls et la distribution d'une carte du village chacun devait parcourir les ruelles du vieux village en suivant les indications données, une vraie chasse aux trésors qui permettait de découvrir le patrimoine historique local : fontaine ronde, lavoir, chemin des Garris, place des Aires ...

UNE NOUVELLE ANIMATION : AU FIL DE L'EAU



Après-midi festive et pédagogique proposée par l'association La Brillanne Citoyenne. L'exposition photo intitulée « Au fil du Lauzon » a eu du succès, ainsi que le goûter, les grands jeux, la caravane à histoires et le spectacle « H2o » proposé par la compagnie Paprika Royal. Le thème de l'eau était bien au centre de cette manifestation avec la présence d'un atelier « Économisons l'Eau » proposé par le Parc du Luberon.

Ce thème est d'actualité en ce moment avec la période estivale de sécheresse que nous sommes en train de vivre. A chacun d'entre-nous de prendre soin de ce bien précieux qu'est l'eau.

LA BRILLANNE BOULES



Le club bouliste du village se porte bien avec une trentaine d'adhérents. Dernièrement les membres actifs de La Brillanne Boules ont organisé sur notre commune une journée départementale interclubs. Ce sont 80 joueurs venus de tout le département et de 11 clubs différents qui ont joué plusieurs parties et ont partagé un bon repas concocté par les membres actifs du club.

Peu de temps auparavant une équipe féminine s'est qualifiée au championnat régional qui s'est déroulé à Digne-les-Bains fin mai. Malgré une partie gagnée en poule, l'équipe ne s'est pas qualifiée pour les championnats de France mais le niveau était élevé avec la présence des meilleures joueuses de la Région.

Bravo à Josiane Estève, Alycia Silve et Brigitte Nervi qui ont gagné le précieux ticket des qualifications et ont bien défendu les couleurs du village.

Les associations

LA 25^E FOIRE PAYSANNE SOUS LE SIGNE DU CHEVAL



Les membres de l'association étaient impatients de retrouver l'ambiance de cette journée festive et familiale après deux années annulées dues aux conditions sanitaires.

Le cheval était à l'honneur avec la charrette gratuite, les promenades à poney et un spectacle équestre offert. Ce 26 mai restera dans les annales avec un public venu en nombre et une satisfaction de tous : organisateurs, exposants et visiteurs. Convivialité et bonne humeur ont marqué ce moment qui au vu de son succès sera reconduit le prochain jeudi de l'Ascension 2023.

INAUGURATION DES JARDINS VIVES-EAUX



Le jardin botanique de plantes aromatiques et médicinales, de fleurs nectarifères et pollinifères, et d'espèces issues de la flore du Luberon oriental, a été inauguré. Labellisé « Refuge de biodiversité LPO » (Ligue de Protection des Oiseaux), il propose des expositions thématiques, des animations, des conférences, des lectures au jardin, des dégustations... Vous pourrez y trouver une bibliothèque dédiée à la biodiversité végétale et animale, ainsi qu'une collection entomologique privée (insectes d'Europe et du Monde). Le public venu nombreux a pu apprécier la beauté du site et les explications de Céline qui a su faire de ce jardin un lieu très agréable à visiter pour tous.

Pour fin 2022, deux expositions sont programmées : du 5 au 30 septembre ; « L'abeille et la vie de la ruche » et du 3 au 29 octobre : « Les arbres remarquables du Luberon à Lure ».

Ouverture de mai à octobre, les mardis et dimanches après-midis.

Contacts : « Les Jardins de Vives-Eaux »,
20 route des Alpes 04700 La Brillanne.

Tél : 06 77 04 44 92 /mail :
jardinsdeviveseaux@outlook.fr/
instagram : @jardinsdeviveseaux





Juliette TERRASSON BIOGGIATTO

Notre regrettée Juliette est née à La Brillanne en 1934. Elle épouse Eugène BIOGGIATTO, un Brillannais, en 1951. De cette union naîtront Évelyne, Serge, Joëlle, Marc et Claude ; ce qui lui vaudra l'honneur de recevoir la médaille de la famille. En 1977, elle devient Conseillère municipale avec les maires, Émile MARIE puis Ernest BORGHINI, jusqu'en 1984. Elle s'occupera de la Commission du CCAS. Elle fut durant de nombreuses années, Présidente du Club du troisième âge (aujourd'hui le Club de l'Amitié), où elle organisa beaucoup de voyages, faisant connaître aux adhérents les régions de France.

Elle nous a quittés en début 2022, laissant derrière elle une nombreuse descendance : 5 enfants, 10 petits-enfants et 10 arrière petits-enfants. Elle restera dans nos mémoires et dans nos cœurs.



André BARTHÉLEMY

Provençal, il choisit la Brillanne pour s'installer en 1968. Marié il crée en 1989 une entreprise de location de matériel dans le BTP. Il entre au Conseil municipal en 1974 sous le mandat de Jean CLAPIER, il poursuit avec Émile MARIE et finit un quart de mandat comme Adjoint aux travaux avec Ernest BORGHINI. Il a été récipiendaire de deux médailles du village de La Brillanne et plus de trois médailles de la Fédération de la Chasse. Il fut aussi Vice-président du Groupement cynégétique fluvial Durance Buëch. Il est décédé à 77 ans le 02 mars 2022 à LA BRILLANNE.

André restera dans la mémoire de la vie locale comme une personne qui a œuvré pour sa Commune.

NOUVEAUX COMMERCES



Marjorie Lombardi
Audioprothésiste D.E
Master neuroprothèses sensorielles
et motrices

- 👂 **Aides auditives personnalisées**
- 👂 **Protecteurs anti-bruit, anti-eau**
- 👂 **Tests auditifs**
- 👂 **Accessoires d'écoute**

Centre Commercial Le Plan
04 700 La Brillanne
06 78 13 85 84

Contactez-Moi !

O' P'TIT RESTO

**OUVERT DEPUIS LE 18 JUILLET
DE 6H À 20H**

Service de midi uniquement
RÉSERVATION AU 04 13 37 76 12

Quartier de la gare

ENSEMBLE FAISONS RENAÎTRE LA BRILLANNE



Brillannaises, Brillannais,

Quelle chaleur... !!! Le simple fait de bouger ou ne serait-ce d'écrire peut faire transpirer.

Effectivement il fait chaud, très chaud... Mais après tout, ne sommes-nous pas en Provence ? Les cigales, le soleil, les baignades, les barbecues... Mais également tout un lot de désagréments et de dangers qui nous

obligent à être vigilants. J'espère cependant que, malgré cette canicule, vous allez bien et que le mode vacances est activé pour la plupart d'entre vous. Que l'on parte à l'autre bout du monde ou bien que l'on reste chez soi, l'important est de profiter, se détendre.

Sur les sujets un peu plus terre à terre et qui concerne notre commune, je suis content que le site internet de La Brillanne soit enfin online et alimenté. Il est certes encore jeune et imparfait mais il ne demande qu'à évoluer et je suis sûr que Naïs va œuvrer en ce sens et lui apporter toute la dimension qu'il mérite.

La maison médicale, elle aussi, présente des avancées non négligeables grâce à la délégation santé et je m'en réjouis.

Je ne m'étends pas sur le mât 5G (cf. article dans ce numéro) qui, suite à une décision administrative, va être installé sans que nous puissions poser des conditions à l'opérateur... C'est bien dommage car nous aurions pu essayer de minimiser l'impact, ne serait-ce que visuel, et cela ouvre la porte à d'autres demandes d'implantations.....

Pour le reste des informations municipales, cet édito est un peu court pour m'étendre, mais je vous invite à consulter le site internet, et en particulier les comptes-rendus des conseils municipaux qui s'y trouvent, ainsi que les panneaux d'affichage (qui vont bientôt être changés).

En attendant la rentrée qui, je l'espère, sera riche en avancées sur les projets en cours et ceux à venir, c'est l'été... alors profitons de ces vacances pour nous ressourcer, nous retrouver entre amis ou en famille et passer du bon temps.

Je reste à votre écoute et vous souhaite un bel été 2022. Et n'oubliez pas : restez à l'ombre

David Liotta

(Ensemble faisons renaître La Brillanne)

ENSEMBLE



Concitoynes, Concitoyens,

J'ai découvert par l'ordre du jour du conseil municipal du 30 juin 2022 l'installation d'une antenne Bouygues. Après quelques recherches, je peux vous dire qu'une information du public et des conseillers municipaux aurait dû être faite avant le 13/10/2021. J'ai aussi appris que M. le Maire avait refusé l'installation de

cette antenne suivant les recommandations de l'architecte du Parc du Luberon, mais que le Tribunal Administratif de Marseille, en l'absence de tout représentant de la mairie, n'avait pas retenu leur position et avait condamné notre commune à verser 1 000 € à Bouygues Télécom pour frais de litige.

Cela est d'autant plus surprenant que lors du conseil municipal du 31/03/2022, M. le Maire après avoir dit que la proposition de Toweo, que nous avons rencontré le 21/01/2022, n'avait pas été acceptée par la commune, a osé ajouter : « D'autres opérateurs sont venus voir mais rien de plus pour l'instant » cf. le Procès-Verbal du 31/03/2022.

La question des finances est toujours au cœur des discours de M. le Maire. La part communale des impôts locaux n'a effectivement pas augmenté depuis 2014, date de sa première élection. Cependant ces impôts vont fortement progresser cette année du fait de l'augmentation de la base de calcul de la taxe foncière (+3,4%), de l'augmentation des taux de la DLVA et de la nouvelle taxe Gemapi (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations).

Soucieuse, moi aussi, des finances communales, j'ai demandé récemment au secrétaire de calculer, quand il aurait le temps, le coût du Plan Local d'Urbanisme (PLU) lancé en 2008 et toujours pas abouti. A chaque mandature, il y a eu des cabinets de conseil pour le préparer. Combien cela a-t-il coûté à la commune ? Je vous ferai connaître la réponse dès que j'aurai l'information.

La transparence des comptes, la communication sur les dossiers ne sont pas des promesses tenues. Je vous souhaite un bon été, pensez à vous hydrater et à rester au frais pendant les fortes chaleurs.

Joëlle Dupré

Elue de l'opposition

LA BRILLANNE AVENIR 2020

Un point d'étape sur les principaux dossiers importants en cours étalés sur plusieurs années, notamment pour respecter notre capacité financière, sont les suivants : **PLU (Plan Local d'Urbanisme) - Réfection du centre d'accueil « Emile Marie » - Sécurisation de la traversée du village - La rénovation du centre technique communal.**

Le PLU sera terminé pour la fin de l'année. Le PADD (Plan d'aménagement et de Développement Durable) a été présenté et les PPA (Personnes Publiques Associées) n'ont pas émis de désaccord.

La réfection du centre d'accueil « Emile Marie » - qui était l'ancien lavoir -, suit le processus administratif. Le permis de construire a été déposé par le cabinet d'architecte. La demande de subvention a été obtenue auprès des services de l'Etat, pour limiter l'impact financier sur les finances communales.

RENCONTRE AVEC LA CHAMBRE DE MÉTIERS

Une charte pour l'économie de proximité a été signée à la Brillanne. La commune bas-alpine rejoint ainsi le giron des plus de 220 localités qui ont paraphé cette convention avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Provence Alpes Côte d'Azur.

Un engagement de 4 ans qui débutera avec cette charte signée par le maire Jean-Charles Borghini et le président départemental de la chambre consulaire Stéphane Figuière autour de quatre priorités : valoriser le label « Consommez local, consommez artisanal », renforcer l'activité artisanale sur le territoire, permettre le renouvellement des entreprises artisanales et soutenir la politique « volontariste » de la chambre des métiers et de l'artisanat.



Informations pratiques

NUMÉROS UTILES

LA MAIRIE : 04 92 78 63 18

HORAIRES D'OUVERTURE :

Les matins : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30

Les après-midis : lundi et vendredi de 13 h 30 à 17 h 00

Mail : mairie.labrillanne04700@orange.fr

SERVICES DE LA DLVA : 04 92 70 34 56

Régie de l'eau et assainissement : 04 92 78 41 33

POMPIERS : 18

SAMU : 15

GENDARMERIE : 17

ADMR (service à la personne) : 04 92 78 97 37

Ouverture lundi et mardi de 8h30 à 14h30 et le mercredi de 8h30 à 11h30

3939 : ALLO SERVICE PUBLIC

pour tous renseignements administratifs

NOUVEAUTÉ SUR LE SITE INTERNET COMMUNAL

ACTUS

labrillanne.dlva.fr

Le site internet a été mis à jour, vous pourrez y trouver : le lien des demandes d'urbanisme, (permis de construire ou permis d'aménager) formulaires de demande d'inscription aux services scolaires et périscolaires, outils accès rapide aux organismes publics...

AU PLAISIR DE VOUS RENCONTRER !

Si vous souhaitez nous rencontrer pour des questions diverses, M. Borghini (maire), Mmes Santiago (adjointe), Caire (adjointe) et Mansuy (conseillère municipale déléguée) peuvent vous recevoir sur rendez-vous.

Une demande écrite par mail avec l'objet de votre demande et vos coordonnées téléphoniques est le plus simple.

LA MAIRIE : 04 92 78 63 18

Mail : mairie.labrillanne04700@orange.fr



LA POSTE LA BRILLANNE



HORAIRES D'OUVERTURE

Du lundi au vendredi de 13h45 à 16h15
et le samedi matin de 10h15 à 12h30

DU LUNDI 16 AOÛT

AU VENDREDI 27 AOÛT

Le bureau de poste sera ouvert de 9h30 à 12h
(au lieu de l'après-midi)

Merci de votre compréhension

DON DU SANG



le 12/09

Place Sainte-Agathe
de 15h à 19h

PROGRAMME DES FESTIVITÉS COMMUNALES ET ASSOCIATIVES

Les détails seront affichés dans les panneaux.

AOÛT

05/08 - CONCERT LEO ACOUSTIC REGGAE,
place Sainte Agathe, mairie et DLVA - 21h15

DU 4/08 AU 28/08 - EXPOSITION DES ARTISTES BRILLANNAIS,
à la galerie Brillan'Art - Vernissage le 6 août à 18h

DU 26 AU 29/08 - FÊTE VOTIVE,
place bon accueil, Comité des fêtes

SEPTEMBRE

01/09 - RENTRÉE DES CLASSES !

02/09 - STAND DLVA POUR LES COMPOSTEURS de 15h à 18h

10/09 - FORUM DES ASSOCIATIONS,
parc des Tilleuls, de 14h à 18h

18/09 - COURSE CAISSE À SAVONS,
centre village par les Belles Mécaniques Brillannaises

25/09 - VIDE GRENIER,
centre village, par Le tennis club Brillannais ;
inscriptions au 06 43 06 04 99

30/09 - JOURNÉE AUTOMNALE EN CAMARGUE
« ENTRE MER ET SEL »,
organisée par le Club de l'Amitié, plus de renseignements
au 06 79 64 33 76

OCTOBRE

07/10 - ATELIER ERGONOMIE, de 9h à 12h
aménagement du domicile + 60 ans salle du conseil,
animation gratuite. Sur inscription en mairie.

09/10 - VIDE GRENIER,
centre village par ABC Citoyenne

22/10 - JOURNÉE CITOYENNE

NOVEMBRE

11/11 - CÉRÉMONIE DE L'ARMISTICE DU 11 NOVEMBRE

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

SERY Mahis
YANG Mané
BERNARDIN Cassandra

MARIAGES

BELVAL Audrey & MUTTE Adrien
LEBRE Virginie & BRACHON Maxime

DÉCÈS

POINT Albert
MEGY Veuve BONNET Marthe
HARO Épouse LIFA Marie Carmen
DELL'AMICO André
VALVERDE Ange
THOME Veuve EPHREM Yvette